



Mairie de Villargondran

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Mardi 14 janvier 2020

Présents : ROSSI Philippe, Maire, RICCIO Georges, BOIS Hélène, CRETIN Philippe, Adjoint, BOIS Stephan, JAMEN Pascal, MERLOZ Christiane, PRAT Claudine, RONQUETTE Loredana, ROSSAT Philippe, SALLIERE Michel.

Absents : DURUISSEAU Gilles retardé, CATTELAN Maurice donne procuration à ROSSI Philippe, RICCIO Franck.

Désignation du secrétaire de séance : PRAT Claudine.

1 - Approbation du compte rendu du 11.12.2019

Pas de remarque.

Vote : 12 pour

2 - Décisions modificatives

M14 : Le prélèvement de 505 € concernant la contribution pour le redressement des finances publiques n'avait pas été inscrit au Budget. Afin de pouvoir régler cette somme au compte 73916, il est proposé un virement de crédit de 600 € à prélever au compte 6413.

Vote : 12 pour

M49 : La subvention reçue en 2018 par l'agence de l'eau au titre des travaux sur le captage doit être amortie. Cette écriture n'a pas été prévue au Budget.

Il est proposé un virement de crédit de 120 € du compte 21562 au compte 13911.

Vote : 12 pour

3 – Plan d'alignement des rues Philomène Durieux et le Bourneau – conclusions enquête publique

Suite à l'enquête publique, Mme GIROD, commissaire enquêteur a rendu ses conclusions.

Monsieur le Maire donne lecture des observations contenues dans le registre, au nombre de 2, et d'un courrier reçu.

Il mentionne qu'aucune personne n'est venue voir le commissaire enquêteur durant ses permanences.

Au vu de tous ces éléments, Mme GIROD a donné un avis favorable, il y a donc lieu d'adopter le plan d'alignement.

Vote : 12 pour

4 - Compte rendu des commissions :

Communication – CIAS : Hélène BOIS

Le CIAS de la 3CMA a été créé le 11 Juillet 2019. Il porte et met en œuvre l'action sociale définie comme étant d'intérêt communautaire.

Courant janvier s'est tenue une réunion pour la mise en place du Conseil d'Administration. Le CIAS est composé d'élus dont Hélène Bois et de représentants d'associations diverses.

Arrivée de Gilles DURUISSEAU à 18 h.25.

Le Foyer des Jeunes Travailleurs a de nouveau été reconduit pour l'élaboration des repas dans les restaurants scolaires. Le prix du repas est facturé 5.80 € à la commune. Il convient d'ajouter au prix du repas, les frais d'acheminement ainsi que les charges de personnel pour assurer le service de restauration. Pour Villargondran, le repas est facturé aux familles à 5 € depuis la mise en place de la restauration, soit depuis 2009.

Le 22/01 : Réunion de la com'jeunes pour préparation du carnaval qui aura lieu le 07 mars.

Le 15/01 . Commission sports et loisirs.

5 - Questions diverses

- Courrier de candidature pour emploi saisonnier.

- Lecture des précisions apportées par Emilie BONNIVARD, députée, concernant la réforme de la suppression de la taxe d'habitation débattue en séance du 17 octobre. La commune de Villargondran gardera l'intégralité des recettes, soit 229425 €, un coefficient de compensation ayant été mis en place par l'Etat. La même note a été transmise par la Trésorerie.
- Les travaux de changement des fenêtres à l'ancienne école des Resses se feront courant mars.

Séance levée à 19 h 20.